



## Promotions IC : Attention à la baisse

La CAP mobilité/promotion IC du 18 octobre 2012 s'est déroulée sous la présidence de Hervé Schmitt, nouveau sous-directeur Gestion Personnel à la Direction des Ressources Humaines (DRH).

**Notre déclaration préalable ([www.snitpect.fr](http://www.snitpect.fr)) a tout d'abord insisté sur l'arrêt du projet de fusion de l'administration, acté par notre ministre.**

L'administration nous a répondu que le sujet de fusion des corps d'une manière générale était inscrit dans l'agenda social du ministère de la Fonction Publique. Il faut attendre l'avancement des réflexions de la Fonction Publique pour y voir clair sur ce dossier.

***Pour le SNITPECT-FO, il ne saurait y avoir reprise du projet de l'administration.***

**Nous avons ensuite insisté sur l'intérêt des Assises, notre satisfaction de voir la ministre Batho inscrire ce sujet dans ses priorités.**

L'administration nous a répondu que les Assises constituaient une avancée positive dans les réflexions, en travaillant sur la place des ingénieurs dans la Fonction Publique de l'Etat et des Collectivités.

**Nous avons d'autre part souligné les difficultés de recrutement à l'ENTPE.**

L'administration en a convenu et s'en est étonnée, compte tenu des contraintes actuelles sur l'emploi privé. Le travail nécessaire de réflexion est lancé par l'ENTPE.

***Le SNITPECT-FO participera à cette réflexion mais mènera de son côté un groupe de travail pour un rapport au congrès 2013.***

**Nous avons souligné la nécessaire évolution de notre gestion : favoriser les mobilités via des passerelles plus simples et accessibles, accéder aux postes de direction, ouvrir l'emploi d'IC aux ingénieurs principaux.**

L'administration a convenu de l'enrichissement mutuel, pour les services et les agents, provoqué par les parcours en essaimage, et a indiqué vouloir trouver le bon dosage pour les mobilités entre employeurs.

**Nous avons appuyé les attentes en matière statutaire.** Le 3<sup>ème</sup> grade, notamment, sera défendu par notre administration, même si elle a souligné

n'avoir pas obtenu gain de cause pour l'instant. Elle a convenu des grosses difficultés rencontrées pour gérer les retours d'emplois DATE, sans avoir un grade bien dimensionné.

**Nous avons enfin rappelé les nombreuses demandes en matière d'information de la CAP.**

Nous avons notamment fait état de la jurisprudence qui souligne l'obligation d'un avis préalable de la CAP pour toute mutation en PNA avec changement de résidence administrative, et ainsi la nécessité de publier tous ces postes sur la même liste mobilité.

Les réponses de l'administration sont ici en général de bonne volonté (on y travaille, cela va être fait, c'est nécessaire – sauf pour la publication sur mobilité qui rencontre une incompréhensible réticence - ...), mais sans résultats concrets pour l'instant. **Nous insistons sur ces points importants et notamment sur la liste unique.**

Un état des lieux exhaustif de suivi de nos demandes sera fait lors de la CAP du 29 novembre.

### **La mobilité**

La CAP devait gérer la mobilité des ITPE en prise de poste au 1er janvier 2012.

Nous avons questionné l'administration sur les ITPE inscrits sur la liste de promotion IDTPE pour cette année et qui n'ont pas encore trouvé de poste pour concrétiser cette promotion. Deux dossiers restaient encore à régler. Nous avons insisté pour qu'il leur soit proposé une solution avant la prochaine CAP du 29 novembre.

Nous avons encore une fois soulevé plusieurs cas personnels difficiles, l'administration a accepté de s'engager à en régler certains.

### **Les promotions à ICTPE**

Les renouvellements d'emplois fonctionnels n'ont pas posé de problème particulier.

La CAP a également examiné les promotions à l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef de 2ème groupe et de 1er groupe, conformément à ce que le SNITPECT-FO

avait réclamé (CAP anticipée et promotions débutant dès l'année 2012).

Les dossiers ont été examinés en prenant en compte les parcours et les résultats obtenus, essentiellement par la lecture des fiches de notations et d'évaluation, sauf pour les candidats pour lesquels il a été acté que la prise de fonction valait accès direct à l'emploi fonctionnel, compte tenu du niveau de responsabilités exercé.

Nous recommandons fortement aux ITPE de réclamer ces fiches d'évaluation à leur hiérarchie, car elles sont indispensables à l'analyse de leur dossier, même à ce niveau de responsabilités.

L'élargissement de l'arrêté emploi, obtenu en 2010 par le SNITPECT-FO, constitue **un vrai succès pour les ITPE, la reconnaissance de la qualité des postes tenus et du haut niveau de responsabilité exercée.**

Les IDTPE dont le dossier a été examiné par la CAP et qui n'ont pas été retenus pour l'inscription au TA de cette année doivent se rapprocher du chargé de mission, Thierry Durieux, pour connaître la position de l'administration à leur égard et bénéficier d'un conseil de carrière ainsi que d'un élu à la CAP, représentant le personnel, pour en avoir une lecture éclairée.

**En ce qui concerne les IC1**, 45 dossiers étaient remontés, 23 promotions ont pu être actées), pour 25 l'année dernière.

**Le taux de réussite se situe à 51 %**

**En ce qui concerne les IC2**, 98 dossiers ont été remontés (contre 105 l'année dernière), 52 promotions ont pu être actées (dont 7 ICRGS), pour 70 l'année dernière.

**Le taux de réussite se situe à 49,5 %**

Nous constatons donc, après une augmentation du nombre de promotions sur 2011, une consolidation sur 2012 et une régression en 2013, que nous avons annoncé l'année dernière. En effet, il est clair qu'aujourd'hui, les ITPE sont pénalisés par l'emploi fonctionnel, limité par un nombre de postes. Ces postes seront d'autant plus difficiles à obtenir que, d'une part, les promus sont plus jeunes, et d'autre part, les postes éligibles sont plus difficiles à décrocher, au vu de la concurrence des autres corps, soumis à la PFR et donc plus facilement attirés vers ces postes.

De plus, la présence de plus en plus importante d'ITPE sur des postes d'emplois fonctionnels terminant à HEB ou au-delà commence à poser problème : en effet, ces ingénieurs, lorsqu'ils quittent l'emploi fonctionnel, sont automatiquement reclassés ingénieurs divisionnaires et dégringolent à l'échelon 966 brut, ce qui est scandaleux. Seul un troisième grade bien dimensionné leur permettrait de retrouver une situation correcte.

**Nous réclamons la transformation de cet emploi fonctionnel en grade culminant à HEB, avec un taux pro/pro adapté, seul moyen de préserver le positionnement des ITPE et le flux de promotions .**

**A noter : tous les IC1 et environ la moitié des IC2 (par ordre d'ancienneté dans le grade de divisionnaire) bénéficieront d'une nomination au 1 juillet 2012, soit une anticipation de 6 mois par rapport à la situation classique, grâce à l'intervention du SNITPECT-FO.**

**Nous regrettons que pour la moitié des IC2, cela ne soit pas rendu possible par la disponibilité des emplois.**

**Nous rappelons que si l'emploi était un grade, tous les ingénieurs pourraient bénéficier de cette promotion au même moment.**

#### **DIVERS**

La CAP a examiné les bonifications d'ancienneté. L'administration distribuera 1 mois de bonification à tous les ITPE pouvant en bénéficier, sauf à une liste de 32 agents que les services n'ont pas souhaité bonifier. Le SNITPECT-FO a réclamé cette liste.

La CAP a également examiné quatre demandes de détachement entrant et une demande d'intégration, ainsi que quatre demandes de renouvellement de détachement.

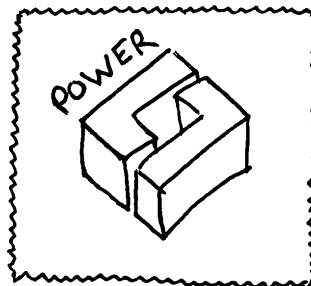
**INFORMATIONS GENERALES**

Le tableau des mobilités susceptibles d'intervenir suite à cette CAP est disponible sur le site du SNITPECT-FO ([www.snitpect.fr](http://www.snitpect.fr)). Comme habituellement, les résultats ont été publiés sur le site dès l'issue de la CAP.

**Les recours sur notation seront traités au gré des CAP. Les ITPE faisant un recours peuvent transmettre leur dossier à un élu à la CAP avant le 1er décembre.**

**PROCHAINES CAP :**

CAP TA 2013 : 29 novembre 2012



POUR DIRE STOP

**et EXIGER UN AVENIR DURABLE POUR  
LES ITPE :**

**CONTINUONS A RESTER MOBILISES !**

**SNITPECT-FO**

**Les élus à la CAP – Mandat 2011-2014**

Thierry LATGER (SNITPECT-FO)	01 42 72 45 24
Georges KUNTZ (CETE EST-LRPC Strasbourg)	03 88 77 46 02
Eric HENNION (CETE de Nantes)	02 40 12 84 90
Véronique CHANDELIER (Poste immo Paris)	06 99 63 02 60
Alberto DOS SANTOS (DIR EST Nancy)	03 83 50 97 43
Evelyne HODEN (DDTM du VAR)	04 94 46 83 47
Claire BOULET DESBAREAU (DDT 30 Nimes)	04 66 62 63 24
Yves LEGRENZI (DDT 44 Nantes)	02 40 67 26 26
Nadia JACQUOT (VNF/SNRS Lyon)	04 72 56 59 07
Stéphanie PASCAL (SNITPECT-FO)	01 42 72 45 24
Fabienne CARMIGNANI (DDTM 13 Marseille)	04 91 28 42 86
Damien COURBE (DREAL Pays de Loire)	02 53 46 57 31